

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 7 MAI 2024
- affiché en mairie le 17 MAI 2024
- notifié le 17 MAI 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD



DÉCISION n°2024/177

Objet : Contrat de cession pour une animation de déambulation en sculpture sur ballons sur le thème « Astérix et Obélix et les jeux olympiques », les 23, 24, 25 mai 2024 pour la journée des enfants - Société AGENCE N

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le code de la commande public et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de convention avec la société AGENCE N, représentée par Mme Caroline AYRAMDJIAN, gérante ;

Vu les intentions éducatives du PEDT 2021-2024 qui visent notamment à favoriser l'ouverture socioculturelle des enfants ;

Considérant que la Direction Enfance souhaite proposer des déambulations en sculpture sur ballons pour la journée des enfants le 23, 24, 25 mai ;

Considérant la proposition adaptée de la société AGENCE N ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un contrat de cession avec la société AGENCE N, dont le siège se situe au 1 les Rétures à VIMORY (45700), représentée par M. Caroline AYRAMDJIAN, gérante, pour l'organisation d'une animation de déambulation en sculpture sur ballons, dans le cadre de la journée des enfants, les 23, 24, 25 mai 2024, au parc Urbain.

Article 2

Le montant de la prestation s'élève à 2 215.50 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Article 3

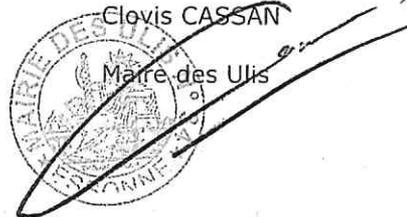
Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat de cession.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 07 mai 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Les Ulis, Yvelines. The stamp contains the text 'MAIRIE DES ULIS' at the top and 'YVELINES' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp, reading 'Clovis CASSAN' on the top line and 'Maire des Ulis' on the bottom line.